

L'intérim : les nouveaux négriers

Un grand nombre de travailleurs stables ne sont pas encore convaincus des méfaits de l'intérim. Voici un des nombreux exemples de la surexploitation qui se passe chez «Technap».

Le 30 octobre 1970, dans «la Voix du Nord», édition de Maubeuge, paraît une petite annonce offrant du travail à une équipe de monteurs. «Pour rendez-vous téléphoner à...» et suit le numéro de téléphone du bistrot «Chez Michel» en face de la gare d'Aulnoy. Six gars se présentent au rendez-vous auquel les attend Heinrich Bosch, sergent recruteur de «Technap». Un engagement verbal est conclu entre les parties et le rabatteur envoie à leurs frais les six compagnons à l'agence «Technap» d'Anvers, au 52, Simonstraat, où, d'après ses dires, le contrat devrait être signé. Bien entendu, encore une fois le contrat est verbal, et on demande aux six monteurs de se présenter chez «Stalh-Werke-Peine-Salzgitter» à Lobmachereen, à 80 kilomètres de Berlin pour la démolition de hauts fourneaux; le voyage est toujours aux frais des compagnons. Dans le contrat verbal conclu, le salaire à la tâche devait être de 25 DM la tonne de ferraille, 5 DM la tonne de brique réfractaire et 33 DM de déplacement par jour. La démolition de hauts fourneaux étant l'affaire de spécialistes, et compte tenu du rendement escompté, cela aurait dû faire un salaire de 5.000 à 7.000 F par mois.

Arrivés sur les lieux du travail, la société «S.W.P.S.» leur donne un laissez-passer comme employés de «Technap»: ce sera leur seul papier officiel où le nom de «Technap» est mentionné. Pendant le mois de décembre, de façon à pouvoir prendre quelques jours de congé pour les fêtes, nos six camarades avaient totalisé chacun cent quatre-vingt-dix-huit heures de travail jusqu'au 24 décembre. N'ayant pas encore touché leur paie, ils durent manger à crédit pendant huit

jours et à raison d'un repas quotidien... Bien entendu, les conditions de travail étaient déplorables: pas de protection pour le travail à plus de 50 mètres de hauteur, pas de ceinture de sécurité, pas de casque, pas de lunettes pour l'oxydécoupage.

Le 24 décembre, ils descendent donc à Anvers, le transport toujours à leurs frais, où le patron, Van den Bosch, leur donne un acompte de 3.000 F belges. Motif, il n'y a pas d'argent en caisse et les banques sont fermées. «De toute façon, vous en avez assez pour passer les fêtes.» Après quelques jours de congé, les gars retournent à Lobmachereen et, le 9 janvier 1971, n'ayant toujours pas touché leur dû, ils se décident à aller à Paris, au siège de «Technap», 23, rue de la Folie-Méricourt. Là, le chef d'agence leur donne 2.300 F d'acompte. La feuille de paie n'est ni signée ni tamponnée au nom de «Technap», et on leur dit que s'ils sont mécontents de l'agence d'Anvers, Paris les engage (le comble!). Le 12, ils retournent – toujours à leurs frais – à Anvers pour essayer de toucher les 7.000 F que «Technap» leur doit encore. Le sieur Van den Bosch leur signale que le chef de chantier, Bill, s'est enfui avec la caisse et toutes les feuilles de calcul de paie, il demande même aux compagnons de porter plainte, ce qu'ils firent. Quelques jours après, ils s'apercevront que Bill, en liberté, parade au volant d'une luxueuse voiture dans les rues d'Anvers.

Bien entendu, «Technap» n'a fait aucune déclaration à la Sécurité sociale, pas plus qu'à la caisse d'Allocations familiales.

L'affaire est portée en justice par le syndicat parisien des intérimaires C.F.D.T.

Un jour de février, on apprend chez Hurel-Dubois, à Meudon, important chantier de «Technap», que la société est en faillite; les paies ne sont pas virées, ou les chèques sont sans provision. Des bruits de couloir courent, c'est une

manœuvre pour ne pas payer les impôts..., tout va s'arranger, il suffit d'attendre...

Ce qui est sûr, c'est que le patron est en fuite.

Depuis le 3 mars, les travailleurs, mécontents – on le serait à moins – occupent le siège de «Technap», et c'est le délégué C.G.T. de Hurel-Dubois qui s'occupe du versement des acomptes au fur et à mesure de l'arrivée de l'argent.

De nouvelles rumeurs circulent: la femme du P.D.G. remonte une boîte d'intérim du nom de «Surcouf», et va embaucher les gars de «Technap», la paie va être versée incessamment (voire même avant). Chez Hurel-Dubois, où des grèves entraînant fixes et intérimaires ont eu lieu en novembre et décembre (voir «la V.O.») et ont été à la naissance de la section C.G.T. de l'intérim, la position de cette même section reste indécise et même elle calme les esprits. Il faut dire que nous sommes dans la période préélectorale, et l'agitation ouvrière risque d'affoler quelques électeurs de «gauche». En outre, la section C.G.T. semble surtout un lieu privilégié pour la propagande électorale du P.C.F.

Excédé par l'attitude des deux sections C.G.T., le S.P.T.I.-C.F.D.T., non représenté chez «Technap», décide malgré ce handicap de sortir un tract qui pose le problème et alerte les travailleurs.

[(

Les intérimaires travaillent, Technap ne paie pas

Depuis deux semaines, les patrons de la Technap sont partis avec notre fric.

Depuis ce jour, les bruits les plus divers et les plus incontrôlables circulent.

On dit que:

- le bilan est déposé,
- que la paie sera versée tel jour, puis tel autre jour,
- que le patron va monter une nouvelle boîte au nom de sa femme (avec quel fric sinon le nôtre),
- qu'un administrateur judiciaire a été nommé; pourquoi et par qui?

Chez Hurel-Dubois, on dit que les heures travaillées depuis le 1^{er} mars seront payées par les boîtes d'intérim qui prendront le chantier.

Il ne fait aucun doute que tous ces bruits ne servent qu'à nous faire prendre patience.

Que le bilan soit déposé ou pas, il faut agir vite et tous ensemble pour que l'argent qui rentre nous soit versé en priorité.

Ce qui arrive chez Technap s'est déjà produit dans de nombreuses boîtes d'intérim (Asinco, etc.) et peut se reproduire demain dans toutes les boîtes d'intérim dont la seule activité consiste à vendre notre force de travail uniquement pour leur profit.))]

Où en sommes-nous aujourd'hui? Les gars ne sont pas payés, seulement quelques acomptes. Les sections C.G.T. ne font toujours rien sur le plan de l'action. La solidarité des «fixes» ne s'est pas manifestée, une certaine réticence de la part de ces sections se manifeste.

Oui, le capitalisme a bien trouvé là son arme de division de la classe ouvrière. C'est un problème qui regarde la classe ouvrière tout entière; il nous faut supprimer les officines de louage de main-d'œuvre. Aux confédérations de remplir leur rôle: revendiquons l'embauche immédiate de tous les intérimaires par les entreprises qui font appel à leur service.